

L. 024-2

D. G.

Groupe de travail industrialisation

Berne, 30 mars 1972 M7

Messieurs,

Permettez-moi tout d'abord de vous remercier très chaleureusement d'avoir bien voulu nous consacrer le temps nécessaire à la réunion d'aujourd'hui: je sais combien vos horaires à tous sont chargés. Comme plusieurs d'entre vous viennent de villes relativement éloignées de Berne, il importe, si nous voulons tenir notre ordre du jour, d'être bref dans nos exposés et nos interventions.

Il m'appartient d'observer tout d'abord cette règle moi-même.

Les réflexions qui nous ont amenés à vous réunir aujourd'hui sont brièvement les suivantes :

- a) Dans l'optique internationale, apports publics et apports privés font partie d'un ensemble, les uns et les autres contribuant, par les moyens qui leur sont propres, au développement des pays en retard. A ce titre, une coordination entre les deux secteurs est toujours indiquée; une collaboration l'est souvent.
- b) Comme on sait, l'aide publique et les investissements privés assument le plus souvent des rôles complémentaires dans le développement des pays en retard. Tel peut être le cas notamment dans un même projet de développement. Dans cette hypothèse, une collaboration des deux secteurs le plus tôt possible rendra l'aide plus efficace.

-/-

- c) Aide publique et prestations privées sont enfin deux aspects de la présence suisse à l'étranger. Une collaboration des deux rend cette présence plus cohérente.
- d) Enfin, l'économie privée dispose d'une expérience, de ressources humaines, d'installations que ne possède pas toujours le secteur public, d'où l'utilité d'une collaboration dans certains cas.

Pour le Service de la Coopération technique, une collaboration entre secteur public et secteur privé est subordonnée aux impératifs du développement; pour l'économie privée - les représentants de l'économie privée ayant participé au Colloque-Séminaire organisé au mois de juillet dernier par l'Institut Universitaire des Hautes Etudes Internationales à Genève sur les investissements privés suisses dans le Tiers monde l'ont bien souligné - ce sont en revanche les impératifs de la rentabilité qui demeurent prépondérants.

En ce qui nous concerne, dans notre recherche d'une collaboration avec l'économie privée nous avons - et cela ressort du document de travail No 1 - procédé avec prudence, soucieux que nous étions de n'utiliser nos moyens - qui restent limités - que pour stimuler des activités de développement qui n'auraient pas été entreprises sans notre intervention. Cette préoccupation nous a amené à rechercher constamment des critères éliminant les cas dans lesquels l'intérêt commercial de l'entreprise étant prépondérant, l'opération se serait faite sans nous. Ce souci a forcément limité nos possibilités d'action.

Les principaux cas de collaboration de notre service avec l'économie privée sont :

- l'octroi de bourses dans l'industrie: in-plant-training, octroi de bourses dans les pays en voie de développement

- 3 -

pour les centres créés par des organisations suisses

- bourses d'études: Commission du Mekong, voyage en Suisse de représentants de l'industrie électrique en Amérique centrale, voyages de représentants des Ministères de l'industrie ou d'entreprises industrielles de pays en développement en collaboration avec l'ONUDI
- organisation de séminaires en Suisse (tourisme, photographie)

Certains de nos projets ont été réalisés en collaboration avec le secteur privé

- industrie laitière à Madagascar
- financement d'études de factibilité en Equateur

Dans divers cas nous avons confié la réalisation de projets de la Confédération à des groupements privés

- Association des coopératives de consommation au Dahomey
- Consortium de bureaux d'ingénieurs-conseils suisses pour une assistance donnée en Equateur à une entreprise parastatale

Enfin, dans certains cas nous sommes amenés à envisager l'octroi d'une aide à des entreprises étatiques, semi-étatiques ou privées du pays en voie de développement, pour autant de nouveau qu'un certain nombre de conditions soient remplies.

Même si cette énumération n'est pas exhaustive, il n'en reste pas moins que le volume de notre collaboration avec l'économie est limité, et cela pour les raisons que je vous ai signalées.

Au vu des expériences faites, nous en sommes arrivés à penser qu'une société d'investissement pourrait heureusement

-/-

compléter nos moyens d'action en matière d'aide au développement, pour autant que l'activité de cette société ne recouvre pas exactement celle de l'économie privée et qu'elle dispose structurellement de l'autonomie indispensable pour être plus libre dans ses décisions que nous ne pouvons l'être nous-mêmes. Le champ d'activité d'une telle société devrait se situer, en application de principes qu'elle se donnerait spontanément elle-même, entre les activités actuelles du secteur public et celles de l'économie privée, par exemple aide au démarrage d'usines-pilotes, aide à des entreprises dont la technologie exige la réalisation d'un ensemble de conditions qui ne sont pas encore remplies, qui le seront selon toute vraisemblance dans un proche avenir mais dont l'effet d'entraînement sur l'économie du pays considéré est certain.

Il est intéressant de relever dans ce contexte quelques lignes générales qui se dégagent de l'activité de la Deutsche Entwicklungsgesellschaft, créée il y a dix ans, et qui démontrent que la formule allemande pour satisfaisante qu'elle soit ne représente pas encore une solution idéale. En effet, 47 % des investissements de cette société vont en Amérique latine, et la part du lion dans cette proportion à la région de Sao Paulo, 21 % vont en Europe Turquie y compris, 17 % en Asie et 15 % en Afrique. Ainsi donc, les engagements de la DEG sont le reflet des flux dominant les capitaux privés allemands.

La répartition de ses engagements par branche d'activité est normale en ceci qu'elle correspond aux domaines d'activité où la RFA possède la plus grande expérience, mais aussi qu'elle présente des lacunes frappantes précisément dans des secteurs dignes d'aide: petite industrie, artisanat, agriculture.

La DEG devrait jouer le rôle d'intermédiaire et de

- 5 -

catalyseur d'une collaboration entre entreprises des pays industrialisés et des pays en voie de développement. A un projet commun, l'identification d'un entrepreneur authentique des pays en voie de développement est donc essentielle. Or, force est de constater que dans nombre de projets de cette société le partenaire sous-développé est inexistant ou fictif.

On estime à plus de 50 % les financements de la DEG qui ont servi à promouvoir des investissements qui auraient pu se faire sans elle.

Ces constatations expliquent que le bailleur de fonds, en l'occurrence le Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit, soit amené à mettre en place actuellement certains correctifs grâce au renforcement du contrôle de sa part et à un usage accru du droit de directive. L'opération est délicate.

Comme on le voit, le problème de ce genre de société est de trouver le moyen de concilier les impératifs du développement et ceux de l'intérêt privé.

La séance de ce jour devrait nous permettre d'établir comment on pourrait, de l'avis des personnes réunies aujourd'hui, améliorer et compléter les possibilités de collaboration entre le secteur privé et le secteur public. Il m'intéresserait notamment d'entendre les remarques complémentaires que pourrait suggérer à certains d'entre vous le document No 1 qui vous a été envoyé.

Ce tour d'horizon effectué, M. Forster commentera encore le document No 2 et soulignera quelles pourraient être à notre avis les grandes orientations d'une éventuelle société d'investissement.

-/-

- 6 -

Ensuite de quoi M. Schindler vous donnera quelques brèves indications sur la création toute récente de la Swiss Company for International Development Limited.

Enfin, il s'agirait de constituer un petit groupe de personnes particulièrement intéressées à la question et qui serait^{en} prêtes à donner une forme concrète aux propositions au sujet desquelles un certain consensus se serait dégagé de la réunion d'aujourd'hui.